

AURILLAC AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 14 AVRIL 2026

La séance est ouverte à 19 h 15, Salle du Conseil, par M. Jean-Pierre PICARD, Doyen d'âge.

ORDRE DU JOUR

- APPEL :

Installation du Conseil

- Désignation du Secrétaire de Séance
- Désignation des assesseurs

N° 1 : Élection du (de la) Président(e)

N° 2 : Fixation du nombre de Vice-Président(e)s et des autres membres du Bureau Communautaire

N° 3 : Élection du(de la) Premier(ère) Vice-Président(e)

N° 4 à 14 : Élection des autres Vice-Président(e)s

N° 15 : Élection des autres membres du Bureau Communautaire

N° 16 : Charte de l'élu local

N° 17 : Fonctionnement d'Aurillac Agglomération - Délégation du Conseil au Bureau et au (à la) Président(e) – Autorisation de subdélégation de signature du (de la) Président(e) au profit des membres de la Direction Générale ou des Responsables de Service

N° 18 : Création des emplois "Collaborateurs de Cabinet"

N° 19 : Désignation des représentants d'Aurillac Agglomération dans divers organismes extérieurs – Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Henri Mondor

N° 20 : Reprise de la Société ABEIL – Modification du crédit-bail – Accord de Principe

A noter : Ont été remises sur table l'annexe modifiée à la délibération n° 17 et la délibération ajustée n° 20.

M. PICARD, Doyen d'Age. - Bonsoir à toutes et à tous, je vous propose de commencer cette séance d'installation du Conseil Communautaire. Je vais procéder à l'appel des Élus.

APPEL DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Michel ANDRIEU : présent

André ARNAL : présent

Jean-François BARRIER : présent
Roger BARRIER : présent
Didier BERGERON : présent
Isabelle BERGHEAUD : présente
Nathalie BESSIERES : présente
Emmanuel BILLOUX : présent
Patrick BOISSET : présent
Nicolas BONNET : présent
Jean BOUNIOL : présent
Edwige CAMBOU-FREYSSAC : absente, représentée par Audrey CORNET-VARGAS
Patrick CASAGRANDE : présent
Jean-Pierre CAVANIE : présent
Mélissa CLEMENT : présente
Nathalie CLUSE : présente
Audrey CORNET-VARGAS : présente
Laurent COURCHINOUX : présent
Natacha DELFAU : présente
Patrick DELORT : présent
Jean-Luc DONEYS : présent
Emmanuel ESTEVES : présent
Louis ESTEVES : présent
Philippe FABRE : présent
Dominique FABREGUES : présent
Aymeric FAIVRE : présent
Jean-Michel FAUBLADIER : présent
Robert FONTUGNE : présent
Stéphane FRÉCHOU : présent
Nathalie GARDES : présente
Bernadette GINEZ : présente
Frédéric GODBARGE : présent
Evelyne LADRAS : présente
Isabelle LANTUEJOL : présente
Dominique LAVIGNE : présente
Thierry LEYMARIE : présent
David LOPEZ : présent
Catherine MANHEVAL : présente
Léa MARRE : présente
Laurent MARTRES : présent
Céline MAS : présente
Magali MAUREL : présente
Philippe MAURS : présent
Maryline MONTEILLET : présente
Jean-Paul NICOLAS : présent
Gilbert NUMITOR : présent
Marie-José ORTIGUES : présente
Jean-Pierre PICARD : présent
Christian POULHES : présent
Gérard PRADAL : présent
Sébastien PRAT : présent
Jean-Louis PRAX : présent
Jean-François RAMOND : présent
Georges RAMOS : présent
Caroline REVEILLOU : présente
Marie-Agnès ROCH : présente

Geneviève ROLLAND : présente
Stéphanie ROUCHET : présente
Benjamin ROUME : présent
Valérie RUEDA : présente
Djouma SALMI : présente
Hervé SEGUIS : présent
Valérie SEMETEYS : présente
Marie-Hélène SERONIE : présente
Sandrine TAILLEFER-PATRIER : présente
Jean-Luc TOURLAN : présent
Didier VAILLE : présent
Julien VIDALINC : présent.

Vous voilà donc tous installés dans vos fonctions de conseillers communautaires.

Mesdames, Messieurs les Élus Communautaires, chers collègues,

C'est avec un profond sens des responsabilités et un réel engagement que j'ouvre aujourd'hui ce Conseil Communautaire d'Installation.

Ancrée dans son territoire, notre Collectivité s'est construite pas à pas autour de projets utiles et cohérents, fondés sur ses compétences et tournés vers un objectif clair : améliorer le quotidien de nos habitants et renforcer la qualité de vie sur l'ensemble du Bassin d'Aurillac.

Mandat après mandat, l'exécutif et les élus communautaires ont su travailler dans le respect de principes essentiels :

- placer constamment l'intérêt communautaire au cœur de leurs décisions, au-delà de toute logique « politicienne » ;
- veiller à un équilibre juste entre nos communes en respectant leur diversité et leurs spécificités ;
- préserver une ambition collective forte traduite dans un Projet de Territoire élaboré ensemble.

Notre intercommunalité s'est ainsi structurée autour de grands axes prioritaires - le développement économique, la protection de l'environnement, la gestion de l'eau, le tourisme ou encore les grands équipements - grâce à une gouvernance proche du terrain, attentive aux réalités locales.

Cette action collective s'est toujours inscrite dans un esprit de coopération et de consensus, en lien étroit avec les autres collectivités et l'ensemble des partenaires du développement local, dans une logique de dialogue, de respect et d'efficacité.

En tant que doyen de cette assemblée, je forme le vœu que nous avancions ensemble, toujours en confiance, au service de notre territoire, où il fait si bon vivre, et de ses habitants.

Pour l'heure, il me revient d'assurer la présidence de la présente séance, notamment pour l'élection du président.

Comme vous le savez, les élections du Président puis des Vice-Présidents et des membres du Bureau Communautaire se dérouleront à bulletin secret.

DÉLIBÉRATION N° 1 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Rapporteur : M. Jean-Pierre PICARD, Doyen

J.P. PICARD- Pour l'élection du président ou de la présidente, il vous est proposé de procéder à un vote à l'urne. Pour ce faire, une enveloppe et un bulletin ont été déposés devant la place de chacun dans la salle du conseil.

Pour les scrutins suivants, il vous est proposé de procéder au moyen du vote électronique. Dans cette perspective, vous avez été doté, chacun, dès le début de la séance, d'un boîtier de vote.

Suite au renouvellement général des conseillers municipaux et communautaires intervenu le 15 mars dernier, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau Président ou d'une nouvelle Présidente de la Communauté d'Agglomération.

Pour l'élection à la fois du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau, il vous est proposé de désigner :

- en qualité de secrétaire de séance : Monsieur Nicolas BONNET, plus jeune conseiller communautaire ;
- en qualité d'assesseurs : Monsieur Nicolas BONNET et Madame Léa MARRE, les deux conseillers communautaires les plus jeunes.

Avant de procéder à l'élection, je dois vous donner lecture des articles suivants qui s'appliquent bien au cas présent par renvoi de l'article L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Art.L.5211-2 : A l'exception de celles des deuxième à quatrième alinéas de l'article L. 2122-4, les dispositions du chapitre II du titre II du livre Premier de la deuxième partie relatives au maire et aux adjoints sont applicables au président et aux membres du bureau des établissements publics de coopération intercommunale, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent titre.

Art. L.2122-4 : Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice des fonctions électorales suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque Centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

Art. L.2122-7 : Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Art. L.2122-8 : La séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du maire est présidée par le plus âgé des membres du conseil municipal.

Pour toute élection du maire ou des adjoints, les membres du conseil municipal sont convoqués dans les formes et délais prévus aux articles L.2121-10 à L.2121-12. La convocation contient mention spéciale de l'élection à laquelle il doit être procédé.

Avant cette convocation, il est procédé aux élections qui peuvent être nécessaires lorsque le conseil municipal est incomplet.

Si, après les élections, de nouvelles vacances se produisent, le conseil municipal procède néanmoins à l'élection du maire et des adjoints, à moins qu'il n'ait perdu le tiers ou plus de ses membres ou compte moins de 5 membres.

Toutefois, quand il y a lieu à l'élection d'un seul adjoint, le conseil municipal peut décider, sur la proposition du maire, qu'il y sera procédé sans élections complémentaires préalables, sauf dans le cas où le conseil municipal a perdu le tiers ou plus de son effectif légal ou compte moins de 5 membres.

Lorsqu'une vacance du maire ou des adjoints intervient après le 1^{er} janvier de l'année qui précède le renouvellement général des conseils municipaux, il n'est procédé aux élections nécessaires avant l'élection du maire ou des adjoints que si le conseil municipal a perdu le tiers ou plus de ses membres ou s'il compte moins de quatre membres.

Art.L.5211-10 : Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.

Les membres du bureau sont élus selon les modalités prévues à l'article L.2122-7.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Pour les métropoles, le nombre de vice-présidents est fixé à vingt.

Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. Dans ce cas, les quatrième et cinquième alinéas de l'article L. 5211-12 sont applicables.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Le président, les vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte financier unique ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L.1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Les délégations relatives à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement général des conseils municipaux. »

Après ces quelques points législatifs – un peu indigestes...-, je dois également vous rappeler les consignes d'organisation du scrutin.

Vous devez écrire le sens de votre vote sur le bulletin mis à votre disposition à cet effet et introduire le bulletin dans l'enveloppe qui vous a été fournie.

Je vais ensuite vous appeler un par un, par ordre alphabétique, à venir déposer, dans l'urne placée devant moi, votre enveloppe de vote.

Lorsque tous les conseillers communautaires auront voté, il sera procédé au dépouillement par les deux assesseurs, accompagnés pour cela par les assistantes du Secrétariat Général de l'Agglomération.

Les assesseurs complèteront la fiche de proclamation des résultats qui me sera remise.

A ce jour, le secrétariat général de l'Agglomération a reçu une seule candidature à la présidence, celle de Monsieur Patrick CASAGRANDE.

Y a-t-il d'autres candidatures à la Présidence d'Aurillac Agglomération ?

Je n'en vois pas.

J'invite les assesseurs, Nicolas BONNET et Léa MARRE, à se rapprocher de l'urne.

Le scrutin est ouvert.

(Monsieur PICARD appelle un par un, et par ordre alphabétique tous les conseillers communautaires à venir déposer leur bulletin de vote dans l'urne).

J.P. PICARD- Tous les conseillers communautaires ont donc pris part au vote. Le scrutin est clos. On peut procéder au dépouillement.

Je vais vous donner les résultats de l'élection :

Votants (nombre de bulletins trouvés dans l'urne) : 68

Blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 6

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 62

Majorité absolue : 32

Monsieur CASAGRANDE obtient 62 voix.

Monsieur CASAGRANDE, ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, est proclamé Président d'Aurillac Agglomération.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Juste un dernier mot, au nom de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire, je tiens à vous adresser, cher Patrick CASAGRANDE, nos félicitations les plus sincères à votre élection. Soyez assuré, Monsieur le Président, de notre soutien et de notre volonté de travailler collectivement vers des projets ambitieux et utiles à tous les habitants.

Je vous remercie.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

M. CASAGRANDE, Président d'Aurillac Agglomération.- Mes chers collègues, merci. Merci pour votre confiance. 62, c'est mon numéro fétiche en ce moment. Je voudrais remercier tous les membres de l'assemblée qui se sont, à l'unanimité des suffrages exprimés, prononcés sur la candidature, qui est en fait notre candidature, celle de notre équipe, qui sera l'équipe qui conduira la destinée de l'Agglomération pour les 6, voire 7 années qui viennent, et je remercie plus particulièrement les maires pour leur confiance. Confiance qui, comme celle des Aurillacois, m'honore et m'oblige. La confiance des maires réélus, que je félicite, puisqu'ils sont les plus nombreux dans la pièce, et les maires qui, comme moi, sont nouvellement élus, nous sommes 10 cette année, donc c'est un renouvellement particulièrement important, et je les félicite également, vous pouvez les applaudir et vous applaudir mutuellement.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Le résultat de cette élection témoigne de la confiance envers la dynamique qui s'est enclenchée à Aurillac, et dans d'autres communes de l'Agglomération, et qui a vocation à bénéficier mutuellement à toutes les communes membres. Aurillac Agglo est riche de sa diversité de communes, de paysages, d'altitudes et d'élus. Ce sont, aujourd'hui, les représentants du territoire du bassin aurillacois qui font ensemble le choix d'une nouvelle dynamique territoriale, une dynamique partenariale aussi avec le Département et la Région pour qu'enfin ici, tout le monde pousse dans le même sens lorsque les projets et les ambitions collectives sont bénéfiques aux habitants. Nous le vérifierons, je l'espère, plus tard ce soir. Car ici, à Aurillac Agglo, il n'y a pas de place pour la politique politicienne. L'EPCL, comme son nom l'indique, est un établissement de coopération où, quelles que soient nos opinions ou convictions, des maires légitimement élus au suffrage universel dans leur commune sont appelés ici à coopérer dans l'intérêt du territoire et de ses habitants. Or, nos habitants, ils attendent désormais de l'apaisement et de la concorde, de l'humilité aussi et du labeur dans une région où ce sont deux valeurs cardinales. Bien souvent, un grand calme témoigne d'une grande détermination. Nous veillerons ici à œuvrer dans le plus grand des calmes. Le théâtre partisan aura d'autres enceintes et d'autres temps pour offrir à ses acteurs l'occasion de postures, d'indignation ou de corporatisme. Ici, on travaillera dans le respect de toutes les communes et dans l'égalité de tous les maires, car l'un des enjeux de ce mandat, c'est de mettre fin à une double entrave au bon fonctionnement de notre Agglomération, un exécutif fondé sur un accord de coalition politique municipale plutôt que sur la légitimité des maires qui sera renforcée dans l'exécutif, je l'espère, qu'il sera élu unanimement tout à l'heure, et un centralisme aurillacois, sur le fond comme sur la forme, qui a ignoré cette réalité pourtant évidente, le développement harmonieux des communes membres bénéficie à tout le territoire, y compris la ville-centre.

Lorsque je suis allé rencontrer, dans leur mairie, chacun de mes collègues, je leur ai donc proposé l'organisation d'un cycle de réunions, en présence exclusive des maires, pour échanger librement sur les projets de l'intercommunalité et sur la traduction des politiques communautaires sur la vie communale. Un comité des maires qui se réunira autant que nécessaire.

Dans le même temps, et pour poursuivre la dynamique d'unanimité exprimée ce soir, nous engagerons dès les prochains jours le travail de rédaction d'un nouveau Projet de Territoire qui doit donner à voir le bassin aurillacois à l'horizon 2030, 2040 et 2050. Nous y associerons des habitants, des socioprofessionnels, des associatifs et des partenaires institutionnels pour trouver le consensus le plus large et voter ce cadre d'action avant la fin de l'année 2026.

J'ai proposé aussi aux maires de faciliter l'assistance juridique aux communes, Laurent COURCHINOUX, on en a beaucoup parlé, de la part de l'Agglomération, de le systématiser et le faciliter.

Je m'en tiendrai là à cet instant.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, toutefois, je voudrais rendre hommage à l'un de nos collègues, qui nous a quittés le 2 avril dernier. Il est d'usage de rendre ce type d'hommage au sein des mairies, mais c'est un cas particulier car nous avons toutes et tous eu l'occasion de côtoyer celui dont il est question ce soir, dans nos parcours respectifs. Bruno AVIGNON est parti trop tôt pour participer à cette séance et à sa propre élection comme Vice-Président d'Aurillac Agglo, mais suffisamment tard pour avoir rendu des services immenses à la terre qui l'avait adopté et à ceux qui l'avaient adopté, le Cantal et les Cantaliens. Bruno AVIGNON était à titre privé un mari, un père, un ami, un homme, qui aimait la vie et qui aimait surtout le montrer. Au plan professionnel, Monsieur AVIGNON était un grand professionnel, un collègue apprécié, un

manager bienveillant et un acteur majeur du tourisme cantalien et de l'attractivité du territoire départemental depuis plus de 20 ans. Il a contribué à transformer l'image du Cantal, à lui offrir de nouvelles perspectives de développement, en un mot, à nous rendre plus fiers de ce que nous sommes. C'est aussi en sa mémoire que je relèverai à Aurillac Agglo les défis qu'il s'était proposé et promis de relever avec nous. Je vous propose en sa mémoire et pour l'ensemble de son œuvre une minute d'applaudissements.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Je vous remercie et je lève la séance pour 15 minutes. Merci.

- SUSPENSION DE SEANCE -

S. NUGOU- Vous êtes tous installés ? On peut reprendre ? Je me permets de reprendre, un peu hors séance, mais nous nous sommes calés ainsi avec Monsieur le Président. Je suis Sandra NUGOU, je suis DGA en charge de l'Administration Générale au sein de l'Agglo, et là, je vais juste vous expliquer comment fonctionne le vote électronique que l'on va utiliser pour toute la suite de la séance. Vous avez donc tous un boîtier qui vous a été remis. Ces boîtiers sont numérotés. Dans le logiciel de vote, ils sont affectés à un élu, à un seul élu, donc normalement les choses sont bien calées. On a testé le dispositif plusieurs fois. Un élu, porteur d'un pouvoir, dispose de deux boîtiers, donc doit voter deux fois. On a le cas pour Madame CORNET-VARGAS ce soir. Le logiciel de vote électronique qu'on utilise s'appelle Votebox, il permet de réaliser des scrutins publics et secrets. On va l'utiliser pour les deux ce soir.

Dans le cas d'un scrutin secret, le dispositif garantit vraiment l'anonymat et le caractère secret, votre vote ne sera pas apparent et il ne sera pas enregistré. Il n'est pas traçable informatiquement. Le système garantit complètement la confidentialité du vote.

Avant de procéder au vote que l'on va qualifier d' « officiel », et donc de reprendre la séance sous la présidence de Monsieur CASAGRANDE, je vous propose de réaliser deux votes, deux tests, l'un à scrutin secret, l'autre à scrutin public, pour que vous puissiez apprivoiser cet outil.

Les boîtiers, normalement, s'allument automatiquement. Si ce n'est pas le cas, vous avez une touche avec une flèche où il est marqué ID au-dessus, en haut à droite du boîtier pour pouvoir l'allumer. Pour les besoins du test, je vais moi-même ouvrir les votes, fermer les votes, mais bien sûr, ensuite, en séance, c'est Monsieur le Président qui me dira d'ouvrir le vote, de fermer le vote.

Je vous propose un premier test sur la question, pensez-vous que le vote électronique fasse gagner du temps ? Il n'y a pas trop de doute, sur la question, mais voilà ! Pour voter oui, il faudra taper 1, pour voter non, taper 2, vous pouvez vous abstenir en tapant 88, voter blanc en tapant 99, et à chaque fois, pour valider votre vote, vous devez appuyer sur la touche OK. Vous verrez, quand vous aurez appuyé sur OK, le mot OK apparaîtra en gros, au milieu de l'écran du boîtier. Si vous appuyez, par contre, sur un choix qui n'est pas proposé, par exemple, le numéro 5, vous verrez qu'il y a un message d'erreur qui s'affichera, il faudra donc recommencer la manœuvre. Sachez aussi que tant que le vote n'est pas fermé, vous pouvez re-voter si vous vous êtes trompé par exemple. C'est la dernière saisie qui sera enregistrée par le système. Voilà. Je vous propose de débiter avec cette question : pensez-vous que le vote électronique fasse gagner du temps ? J'ouvre le vote. Vous voyez en haut que le vote est ouvert. A droite de l'écran, vous avez tous les noms des votants qui apparaissent, et au fur et à mesure que vous votez et que votre vote est pris en compte, votre nom disparaît. On sait petit à petit qui a voté. Alors c'est bon, tout le monde a voté. Là, je vais fermer le vote. Quand je ferme le vote, les résultats s'affichent immédiatement. Vous avez le détail des résultats : 68 votants, 67 votes exprimés, une majorité absolue de 34, deux abstentions, un blanc, et au final donc 63 élus qui pensent que le vote électronique nous fait gagner du temps. Ça, c'était le premier vote à bulletin secret.

On va maintenant tester un deuxième vote, au scrutin public : êtes-vous pour ou contre le soleil dans le Cantal ? On a volontairement pris des questions un peu bateau. Comme pour le bulletin secret, vous avez les indications à l'écran. Si vous êtes pour, vous tapez 1, si vous êtes contre, vous tapez 2, si vous souhaitez vous abstenir, vous tapez 3. On a le 4 : ne participe pas au vote. Normalement, on n'aura pas à utiliser ce 4 dans la soirée, c'est dans des cas de conflit d'intérêts que l'on peut avoir des élus qui ne participent pas au vote et qui se retirent du vote. Sur les délibérations de ce soir, il ne devrait pas y avoir ce sujet-là. Comme pour le vote secret, à chaque fois que vous faites votre choix, pour le valider, il faut appuyer sur OK. Alors, à la différence du vote secret, quand vous avez appuyé sur OK, ce n'est pas un gros OK qui s'affiche sur l'écran, mais vous aurez un petit OK en haut à droite de l'écran du boîtier. Et là, par contre, comme c'est un scrutin public, au fur et à mesure que vous votez, vos noms vont s'afficher en fait dans la colonne où vous avez voté. Ceux qui vont voter pour, leur nom va s'afficher dans la colonne pour. Ceux qui vont voter contre, dans la colonne contre, etc. D'accord ? Comme tout à l'heure, je vais ouvrir le vote, on a donc sur la droite vos noms qui apparaissent et qui disparaissent au fur et à mesure que les votes sont pris en compte.

Tout le monde a voté, je ferme le vote et les résultats s'affichent immédiatement. On a le nombre de votants, 68, 64 exprimés, 62 élus pour le soleil dans le Cantal, 2 contre et 4 abstentions, voilà.

A partir de maintenant, on va repasser sur la séance présidée par Monsieur le Président. Comme je vous le disais, Monsieur le Président me donnera le go pour ouvrir le vote et le fermer une fois que tout le monde aura voté. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT- Je rouvre la séance et je vous dis, avant de passer au vote, un petit mot sur l'exécutif communautaire qui vous sera proposé. C'est un exécutif qui est rigoureusement paritaire concernant les Vice-Présidents, ce qui n'est pas le cas pour l'intégralité du Bureau Communautaire parce que le règlement intérieur ne le permet pas, parce que beaucoup de nos maires sont des hommes et les communes devront être obligatoirement représentées au Bureau lorsqu'il n'y a qu'un représentant de la commune au Bureau et que c'est le maire, par définition, on atteint un nombre d'hommes supérieur au nombre de femmes. Cet exécutif, il mêle des nouveaux maires et des maires élus depuis plusieurs mandats, jusqu'à 7. Donc notre doyen nous offre une leçon de longévité, qu'il convient à chacun d'imiter ou pas, et en tout cas, de continuité dans l'engagement. Cet exécutif, il respecte aussi, sans transition aucune, les tranches d'âge au sein du Conseil, puisqu'au doyen des maires succède le benjamin des maires. Il respecte aussi la géographie particulière de l'EPCI, avec des communes du nord, du sud, de l'est, de l'ouest, des communes limitrophes d'Aurillac et des communes de première, seconde et troisième couronnes. Il respecte la diversité des opinions politiques, car comme je l'ai dit, l'intérêt du territoire ici doit primer sur les opinions partisans et les agendas individuels. Il respecte aussi la diversité des strates de population, avec des petites communes et des communes plus peuplées, et avec à leur tête toujours, et je peux en témoigner, un grand maire par son engagement et son abnégation. Et enfin, la représentativité d'Aurillac est révisée à la baisse au sein des Vice-Présidents, malgré son poids démographique, car ce mandat, je l'ai dit, sera celui de la confiance retrouvée envers les autres communes membres. C'est un exécutif qui est tourné vers deux impératifs qui se traduisent par deux pôles particulièrement dotés en membres de l'équipe. On le verra quand les arrêtés de délégation seront pris, deux impératifs qui seront aussi ceux du Projet de Territoire, un territoire dynamique, en capacité d'accueillir des entreprises, de permettre aux entreprises existantes de se développer, d'accueillir des actifs, des familles, des enfants. Un territoire durable aussi, pour attirer, promeut la qualité de vie comme une contrepartie à l'enclavement, un accès facilité aux services, à la nature, à la culture, au sport, aux loisirs. En résumé, il s'agit d'aller vers un territoire dynamique et durable.

DÉLIBÉRATION N° 2 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENT(E)S ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. Patrick CASAGRANDE

M. LE PRÉSIDENT- Je reprends l'ordre des délibérations. Il est proposé au Conseil Communautaire de fixer à 12 le nombre de postes de Vice-Présidents et de créer 22 postes supplémentaires de membres du Conseil Communautaire.

Cette fois-ci, c'est un vrai vote : si vous êtes pour, vous pouvez taper 1, 2 si vous êtes contre, abstention 3 et 4 si vous ne souhaitez pas prendre part au vote.

On peut ouvrir le vote.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

On peut fermer le vote, merci.

Résultat du vote : 68 votants, 65 votes exprimés, 3 abstentions.

Le nombre de Vice-Présidents est fixé à 12. Je vous remercie.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

DÉLIBÉRATION N° 3 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Rapporteur : M. Patrick CASAGRANDE

M. LE PRÉSIDENT- Nous allons passer à l'élection du Premier Vice-Président. J'ai reçu la candidature de Monsieur Patrick Boisset.

Y a-t-il d'autres candidats à la fonction de Premier Vice-Président ? Je n'en vois pas.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Patrick Boisset, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je vous remercie, le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 6 abstentions, majorité absolue 35.

Monsieur Patrick Boisset est élu Premier Vice-Président d'Aurillac Agglo avec 62 voix. Tu peux me rejoindre à la chaire.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

DÉLIBÉRATION N° 4 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE (2)

Rapporteur : M. Patrick CASAGRANDE

M. LE PRÉSIDENT- On passe à la délibération suivante, élection de la deuxième Vice-Présidente. Alors, un petit mot là-dessus, lors de cette séance, sont numérotés les vice-présidents, deuxième, troisième, et ainsi de suite. La numérotation des Vice-Présidents ne fera pas partie de notre langage dans cet exécutif. Le Premier Vice-Président est statutaire, c'est une fonction qui figure au niveau du Code Général des Collectivités Territoriales, mais dans notre fonctionnement, les Vice-Présidents seront égaux le plus possible tout du moins.

Donc pour cette deuxième vice-présidence, j'ai reçu la candidature de Madame Isabelle LANTUEJOUL.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Isabelle LANTUEJOUL, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 67 exprimés, 5 abstentions, 1 blanc, majorité absolue 34.

Madame Isabelle LANTUEJOUL est élue Vice-Présidente d'Aurillac Agglo avec 62 voix. J'invite

Isabelle LANTUEJOL à me rejoindre à la chaire.
(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

DÉLIBÉRATION N° 5 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT (3)

Rapporteur : M. Patrick CASAGRANDE

M. LE PRÉSIDENT- Délibération suivante, élection du troisième Vice-Président. J'ai reçu la candidature de Monsieur Aymeric FAIVRE.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Aymeric FAIVRE, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 2 abstentions, majorité absolue 35.

Monsieur Aymeric FAIVRE est élu Vice-Président d'Aurillac Agglo avec 66 voix. J'invite Aymeric FAIVRE à me rejoindre à la chaire.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

DÉLIBÉRATION N° 6 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE (4)

Rapporteur : M. Patrick CASAGRANDE

M. LE PRÉSIDENT- Pour l'élection de la quatrième Vice-Présidente, j'ai reçu la candidature de Madame Bernadette GINEZ.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Bernadette GINEZ, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 1 abstention, majorité absolue 35.

Madame Bernadette GINEZ est élue Vice-Présidente d'Aurillac Agglo avec 67 voix. J'invite Bernadette GINEZ à me rejoindre à la chaire.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

DÉLIBÉRATION N° 7 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT (5)

Rapporteur : M. Patrick CASAGRANDE

M. LE PRÉSIDENT- Election du cinquième Vice-Président. J'ai reçu la candidature de Monsieur Louis ESTEVES.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Louis ESTEVES, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 67 exprimés, 6 abstentions, 1 blanc, majorité absolue 34.

Monsieur Louis ESTEVES est élu Vice-Président d'Aurillac Agglo avec 61 voix. J'invite Louis ESTEVES à me rejoindre à la chaire.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

DÉLIBÉRATION N° 8 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE (6)

Rapporteur : M. Patrick CASAGRANDE

M. LE PRÉSIDENT- Pour l'élection de la sixième Vice-Présidente, j'ai reçu la candidature de Madame Audrey CORNET-VARGAS.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Audrey CORNET-VARGAS, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 8 abstentions, majorité absolue 35.

Madame Audrey CORNET-VARGAS est élue Vice-Présidente d'Aurillac Agglo avec 60 voix. J'invite Audrey CORNET-VARGAS à me rejoindre à la chaire.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

DÉLIBÉRATION N° 9 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT (7)

Rapporteur : M. Patrick CASAGRANDE

M. LE PRÉSIDENT- Election du septième Vice-Président. J'ai reçu la candidature de Monsieur Philippe FABRE.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Philippe FABRE, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 66 exprimés, 9 abstentions, 2 blancs, majorité absolue 34.

Monsieur Philippe FABRE est élu Vice-Président d'Aurillac Agglo avec 57 voix. J'invite Philippe FABRE à me rejoindre à la chaire.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

DÉLIBÉRATION N° 10 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE (8)

Rapporteur : M. Patrick CASAGRANDE

M. LE PRÉSIDENT- Pour l'élection de la huitième Vice-Présidente, j'ai reçu la candidature de Madame Catherine MANHEVAL.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Catherine MANHEVAL, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 67 exprimés, 9 abstentions, 1 blanc, majorité absolue 34.

Madame Catherine MANHEVAL est élue Vice-Présidente d'Aurillac Agglo avec 58 voix. J'invite Catherine MANHEVAL à me rejoindre à la chaire.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

DÉLIBÉRATION N° 11 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT (9)**Rapporteur : M. Patrick CASAGRANDE**

M. LE PRÉSIDENT- Election du neuvième Vice-Président. J'ai reçu la candidature de Monsieur Christian POULHES.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Christian POULHES, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 4 abstentions, majorité absolue 35.

Monsieur Christian POULHES est élu Vice-Président d'Aurillac Agglo avec 64 voix. J'invite Christian POULHES à me rejoindre.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

DÉLIBÉRATION N° 12 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE (10)**Rapporteur : M. Patrick CASAGRANDE**

M. LE PRÉSIDENT- Pour l'élection de la dixième Vice-Présidente, j'ai reçu la candidature de Madame Céline MAS.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Céline MAS, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 9 abstentions, majorité absolue 35.

Madame Céline MAS est élue Vice-Présidente d'Aurillac Agglo avec 59 voix. J'invite Céline MAS à me rejoindre.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

J'en profite pour remercier Monsieur le Maire pour cet excellent choix.

DÉLIBÉRATION N° 13 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT (11)**Rapporteur : M. Patrick CASAGRANDE**

M. LE PRÉSIDENT- Election du onzième Vice-Président. J'ai reçu la candidature de Monsieur Jean-Pierre CAVANIE.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Jean-Pierre CAVANIE, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 8 abstentions, majorité absolue 35.

Monsieur Jean-Pierre CAVANIE est élu Vice-Président d'Aurillac Agglo avec 60 voix. J'invite Jean-Pierre CAVANIE à me rejoindre.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

DÉLIBÉRATION N° 14 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE (12)**Rapporteur : M. Patrick CASAGRANDE**

M. LE PRÉSIDENT- Pour l'élection de la douzième Vice-Présidente, j'ai reçu la candidature de Madame Stéphanie ROUCHET.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Stéphanie ROUCHET, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.
(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 67 exprimés, 9 abstentions, 1 blanc, majorité absolue 34.

Madame Stéphanie ROUCHET est élue Vice-Présidente d'Aurillac Agglo avec 58 voix. J'invite Stéphanie ROUCHET à me rejoindre.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Je vous indique de manière indicative le périmètre des différents Vice-Présidents qui seront précisés par les arrêtés qui seront pris dans les prochains jours :

- Patrick BOISSET, Premier Vice-Président en charge du Développement Economique et du Marketing Territorial ;
- Isabelle LANTUEJOL, Vice-Présidente chargée du soutien aux Communes ;
- Christian POULHES, Vice-Président chargé des Finances, de l'Administration Générale et des Ressources Humaines ;
- Bernadette GINEZ, Vice-Présidente chargée des Equipements Culturels ;
- Louis ESTEVES, Vice-Président chargé de la Collecte et du Traitement des Déchets ;
- Audrey CORNET-VARGAS, Vice-Présidente chargée du renouvellement Urbain, de l'Habitat, de la Politique de la Ville et de l'Urbanisme Réglementaire ;
- Aymeric FAIVRE, Vice-Président chargé du Développement Durable, de la Transition Energétique et de la Biodiversité ;
- Catherine MANHEVAL, Vice-Présidente chargée des Transports, des Mobilités et de l'Intermodalité ;
- Philippe Fabre, Vice-Président chargé des Equipements Sportifs ;
- Céline MAS, Vice-Présidente chargée du PLUi-H ;
- Jean-Pierre CAVANIE, Vice-Président chargé du Cycle de l'Eau, de la Démarche Qualité et de la Préservation de la Ressource ;
- Stéphanie ROUCHET, Vice-Présidente chargée du Tourisme et de l'Attractivité.

Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION N° 15 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉLECTION DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : M. Patrick CASAGRANDE

M. LE PRÉSIDENT- Election des autres membres du Bureau, sur le même principe.

Pour le premier membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Monsieur Jean-Pierre PICARD.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Jean-Pierre PICARD, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.
(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 4 abstentions, majorité absolue 35.

Monsieur Jean-Pierre PICARD est installé dans ses fonctions de membre du Bureau avec 64 voix. Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le deuxième membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Monsieur Emmanuel BILLOUX.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Emmanuel BILLOUX, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 4 abstentions, majorité absolue 35.

Monsieur Emmanuel BILLOUX est installé dans ses fonctions de membre du Bureau avec 64 voix.
Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le troisième membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Monsieur Frédéric GODBARGE.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Frédéric GODBARGE, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 5 abstentions, majorité absolue 35.

Monsieur Frédéric GODBARGE est installé dans ses fonctions de membre du Bureau avec 63 voix.

Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le quatrième membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Monsieur Jean-Luc DONEYS.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Jean-Luc DONEYS, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 67 exprimés, 3 abstentions, 1 blanc, majorité absolue 34.

Monsieur Jean-Luc DONEYS est installé dans ses fonctions de membre du Bureau avec 64 voix.

Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le cinquième membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Madame Nathalie GARDES.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Nathalie GARDES, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 7 abstentions, majorité absolue 35.

Madame Nathalie GARDES est installée dans ses fonctions de membre du Bureau avec 61 voix.

Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le sixième membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Monsieur Philippe MAURS.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Philippe MAURS, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 67 exprimés, 4 abstentions, 1 blanc, majorité absolue 34.

Monsieur Philippe MAURS est installé dans ses fonctions de membre du Bureau avec 63 voix.

Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le septième membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Madame Maryline MONTEILLET.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Maryline MONTEILLET, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.
(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 5 abstentions, majorité absolue 35.

Madame Maryline MONTEILLET est installée dans ses fonctions de membre du Bureau avec 63 voix.

Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le huitième membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Monsieur Jean-Michel FAUBLADIER.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Jean-Michel FAUBLADIER, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 7 abstentions, majorité absolue 35.

Monsieur Jean-Michel FAUBLADIER est installé dans ses fonctions de membre du Bureau avec 61 voix.

Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le neuvième membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Monsieur Patrick DELORT.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Patrick DELORT, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 5 abstentions, majorité absolue 35.

Monsieur Patrick DELORT est installé dans ses fonctions de membre du Bureau avec 63 voix.

Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le dixième membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Monsieur Laurent COURCHINOX.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Laurent COURCHINOX, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 5 abstentions, majorité absolue 35.

Monsieur Laurent COURCHINOX est installé dans ses fonctions de membre du Bureau avec 63 voix.

Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le onzième membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Monsieur Gérard PRADAL.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Gérard PRADAL, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier

électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 4 abstentions, majorité absolue 35.

Monsieur Gérard PRADAL est installé dans ses fonctions de membre du Bureau avec 64 voix.

Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le douzième membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Monsieur Jean-Luc TOURLAN.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Jean-Luc TOURLAN, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 5 abstentions, majorité absolue 35.

Monsieur Jean-Luc TOURLAN est installé dans ses fonctions de membre du Bureau avec 63 voix.

Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le treizième membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Monsieur Jean-François BARRIER.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Jean-François BARRIER, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 4 abstentions, majorité absolue 35.

Monsieur Jean-François BARRIER est installé dans ses fonctions de membre du Bureau avec 64 voix.

Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le quatorzième membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Monsieur Hervé SEGUIS.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Hervé SEGUIS, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 6 abstentions, majorité absolue 35.

Monsieur Hervé SEGUIS est installé dans ses fonctions de membre du Bureau avec 62 voix.

Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le quinzième membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Monsieur Jean-Louis PRAX.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Jean-Louis PRAX, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 5 abstentions, majorité absolue 35.

Monsieur Jean-Louis PRAX est installé dans ses fonctions de membre du Bureau avec 63 voix.

Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le seizième membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Madame Nathalie CLUSE.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Nathalie CLUSE, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 8 abstentions, majorité absolue 35.

Madame Nathalie CLUSE est installée dans ses fonctions de membre du Bureau avec 60 voix.

Félicitations et j'en profite pour féliciter Monsieur André ARNAL, Maire de Jussac, lui aussi, pour cet excellent choix.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le dix-septième membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Monsieur Thierry LEYMARIE.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Thierry LEYMARIE, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 67 exprimés, 8 abstentions, 1 blanc, majorité absolue 34.

Monsieur Thierry LEYMARIE est installé dans ses fonctions de membre du Bureau avec 59 voix.

Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le dix-huitième membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Madame Djouma SALMI.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Djouma SALMI, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 10 abstentions, majorité absolue 35.

Madame Djouma SALMI est installée dans ses fonctions de membre du Bureau avec 58 voix.

Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le dix-neuvième membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Madame Edwige CAMBOU-FREYSSAC.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Edwige CAMBOU-FREYSSAC, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 67 exprimés, 9 abstentions, 1 blanc, majorité absolue 34.

Madame Edwige CAMBOU-FREYSSAC est installée dans ses fonctions de membre du Bureau avec 58 voix.

Audrey, tu la féliciteras.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le vingtième membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Monsieur Michel ANDRIEU.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Michel ANDRIEU, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 7 abstentions, majorité absolue 35.
Monsieur Michel ANDRIEU est installé dans ses fonctions de membre du Bureau avec 61 voix.
Félicitations.
(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le vingt-et-unième membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Monsieur Emmanuel ESTEVES.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Emmanuel ESTEVES, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.
(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 8 abstentions, majorité absolue 35.

Monsieur Emmanuel ESTEVES est installé dans ses fonctions de membre du Bureau avec 60 voix.

Félicitations.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Pour le vingt-deuxième et dernier membre du Bureau, j'ai reçu la candidature de Monsieur Jean-Paul NICOLAS.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Donc j'ouvre le vote : 1 pour Jean-Paul NICOLAS, 2 contre, 88 pour l'abstention, 99 pour le blanc.
(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le vote est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, 12 abstentions, majorité absolue 35.

Monsieur Jean-Paul NICOLAS est installé dans ses fonctions de membre du Bureau avec 56 voix.

Félicitations. Il ne manquera pas de vous rendre visite à tous rapidement.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

J'en profite pour faire une annonce, car c'est l'anniversaire d'Emmanuel ESTEVES aujourd'hui.
Bon anniversaire.

DÉLIBÉRATION N° 16 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Rapporteur : M. Patrick CASAGRANDE

M. LE PRÉSIDENT- Ne vous endormez pas, je vais vous lire la charte de l'élu local.

J'ai une bonne nouvelle, on me dit dans l'oreillette que le rapport de synthèse suffira. Comme vous la connaissez tous par cœur, je ne la relis pas, ce n'est pas la peine.

En application des dispositions de l'article L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de la première réunion du Conseil Communautaire, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau, élections auxquelles il vient d'être procédé, le Président de la Communauté doit donner lecture de la Charte de l'Élu Local mentionnée à l'article L.1111-12 du CGCT. Le même article prévoit que le Président remet aux Conseillers Communautaires une copie de la Charte de l'Élu Local ainsi que des dispositions de la section 3 du chapitre 6 du titre 1^{er} du livre 2^{ème} de la 5^{ème} partie du CGCT applicable aux Communautés d'Agglomération ainsi que les articles auxquels il est fait référence dans ses dispositions.

Monsieur le Président donne lecture des articles portant sur les droits et devoirs des élus communautaires. Le texte de la charte de l'élu est reproduit dans son intégralité sur vos pupitres.

Donc, adoption de la charte de l'élu local.

J'ouvre le vote : pour 1, contre 2, abstention 3, 4 ne prend pas part au vote. Merci.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Je vous rappelle que l'indication sur le boîtier n'est pas la même que pour les votes précédents.

Le scrutin est clos. Je vous remercie

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés, majorité absolue 35.

Voilà une délibération adoptée à l'unanimité. Félicitations.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 17 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FONCTIONNEMENT D'AURILLAC AGGLOMERATION – DELEGATION DU CONSEIL AU BUREAU ET AU PRESIDENT – AUTORISATION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT AU PROFIT DES MEMBRES DE LA DIRECTION GENERALE OU DES RESPONSABLES DE SERVICE

Rapporteur : M. Patrick CASAGRANDE

M. LE PRESIDENT- Délibération suivante : délégation du Conseil au Bureau et au Président – Autorisation de subdélégation de signature du Président au profit des membres de la Direction Générale ou des Responsables de Service. Le tableau extrêmement synthétique vous a été remis en annexe de la délibération. Vous avez eu normalement le temps d'en prendre connaissance. Je vous propose donc de procéder au vote sur les délégations données au Conseil, au Bureau et au Président.

J'ouvre le vote.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le scrutin est clos.

Félicitations, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 18 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CRÉATION DES EMPLOIS « COLLABORATEURS DE CABINET »

Rapporteur : M. Patrick CASAGRANDE

M. LE PRESIDENT- Je vous prie de m'excuser, j'étais venu avec une version datée du dossier. Délibération suivante : création des emplois de collaborateurs de cabinet.

L'article R.333-10 du Code Général de la Fonction Publique, créé par le décret n° 2025-695 du 24 juillet 2025 et entré en vigueur le 1^{er} octobre 2025, fixe l'effectif maximum des collaborateurs du Cabinet du Président de Communauté d'Agglomération à 3 personnes pour un établissement employant de 200 à moins de 500 agents, occupant des emplois permanents. Il est, dès lors, proposé la création de 3 postes de collaborateurs de cabinet à temps plein aux conditions ci-dessous indiquées :

Directeur de Cabinet :

- Indice Brut = 804,
- Indice Majoré = 660,
- Groupe de Fonction RIFSEEP A1

Collaborateurs de Cabinet (2 postes) :

- Indice Brut = 458,
- Indice Majoré = 406,
- Groupe de Fonction RIFSEEP B2

Ces emplois ouvrent un droit à l'attribution du régime indemnitaire institué pour les agents de la Communauté d'Agglomération correspondant aux groupes de fonction sus-mentionnés.

Il est rappelé que ces emplois sont assujettis à un régime très spécifique en ce sens qu'ils sont à durée déterminée et que leur terme est de droit attaché à la fin intuitu personae du mandat du Président, et cela quelle qu'en soit la cause. Ainsi, en cas d'arrêt anticipé du mandat exécutif territorial, par principe, les contrats des collaborateurs de cabinet prennent fin. Toutefois, les dispositions provisoires d'exercice des fonctions de l'autorité territoriale, en cas d'interruption de son mandat, figurant notamment à l'article L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettent jusqu'à l'installation de son successeur la prolongation des fonctions de collaborateur de cabinet.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les dispositions ci-dessus et d'autoriser M. le Président à procéder au recrutement et à la signature des contrats de travail correspondants.

Je mets aux voix cette délibération.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le scrutin est clos.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie, et je suspends la séance pour 5 minutes. Je propose aux maires de me rejoindre dans le hall, s'il vous plaît. Merci.

- SUSPENSION DE SEANCE -

M. LE PRÉSIDENT- La séance est rouverte, je vous remercie. On me dit dans l'oreillette, une nouvelle fois, que, à la fin de la séance, ne vous échappez pas trop vite, car nous ferons une photo de groupe, qui sera prise d'ici. On se laissera faire, en tout cas.

DÉLIBÉRATION N° 19 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'AURILLAC AGGLOMERATION DANS DIVERS ORGANISMES EXTERIEURS – CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER HENRI MONDOR
Rapporteur : M. Patrick CASAGRANDE

M. LE PRÉSIDENT- Délibération suivante: Désignation des représentants d'Aurillac Agglomération au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Henri Mondor.

J'ai reçu la candidature de Madame Isabelle LANTUEJOUL.

Y a-t-il d'autres candidatures, s'il vous plaît ?

Oui, une candidature, Monsieur Sébastien Prat.

S. NUGOU- Nous avons prévu un scrutin public. Nous allons le paramétrer pour un scrutin secret.

M. LE PRÉSIDENT- J'en profite pour vous dire que j'ai aussi reçu la candidature de Madame Sandrine TAILLEFER-PATRIER, car nous désignons deux membres du Conseil de Surveillance. Merci Jean-François.

Donc je rappelle que j'ai reçu la candidature de Madame Isabelle LANTUEJOUL et de Madame Sandrine TAILLEFER-PATRIER et que nous avons la candidature de Sébastien PRAT.

On votera 2 fois successivement.

Il faudrait qu'on vote un par un, en fait. Est-ce qu'on ne voterait pas à main levée ? Qu'est-ce que vous en pensez, à l'ancienne ? Ça vous irait ?

Alors, si vous voulez, je mets aux voix le fait de voter à main levée.

Qui est pour ?

(Les conseillères et conseillers communautaires votent à main levée)

Je vous remercie.

Donc on va procéder au vote à main levée sur cette délibération.

Est-ce que vous êtes prêts à prendre les votes ?

S. NUGOU- Oui,

M. LE PRESIDENT- Alors, vous laisserez votre main levée bien haut pour qu'ils puissent prendre les votes. Merci.

Donc, sur la première candidature, Madame Isabelle LANTUEJOL

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

(Les conseillères et conseillers communautaires votent à main levée)

Audrey Cornet Vargas a deux voix.

Sur la deuxième candidature, Monsieur Sébastien Prat.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

(Les conseillères et conseillers communautaires votent à main levée)

Pour la troisième candidature, Madame Sandrine TAILLEFER-PATRIER.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

(Les conseillères et conseillers communautaires votent à main levée)

Je vous remercie.

Si vous pouvez m'apporter les résultats des trois votes, merci.

Résultat des votes :

- Madame Isabelle LANTUEJOL 63 voix pour,
- Madame Sandrine TAILLEFER-PATRIER 58 voix pour,
- Monsieur Sébastien PRAT 56 voix contre.

Donc, sont désignées, Madame Isabelle LANTUEJOL et Madame Sandrine TAILLEFER-PATRIER. On peut féliciter les services pour cette adaptation.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

DÉLIBÉRATION N° 20 : ADMINISTRATION GÉNÉRALE – REPRISE DE LA SOCIÉTÉ ABEIL – MODIFICATION DU CREDIT-BAIL PAR VOIE D'AVENANT – ACCORD DE PRINCIPE

Rapporteur : M. Patrick CASAGRANDE

M. LE PRESIDENT- On passe à la dernière délibération du jour que vous avez trouvée sur table. Je vais commencer par vous lire la délibération et je vais ensuite faire un petit commentaire avant de passer aux voix : Modification du crédit-bail par voie d'avenant - accord de principe au profit de la Société ABEIL.

La Société ABEIL SA, entreprise historique du bassin aurillacois, a été créée en 1870, à Aurillac et est installée depuis 1991 sur le site de Baradel. ABEIL fabrique, depuis plus d'un siècle, des

produits en lien avec la literie et est aujourd'hui spécialisée dans la fabrication de couettes et d'oreillers.

La Société ABEIL est une société très enracinée dans son territoire et dotée d'un savoir-faire productif de précision, qui emploie 64 personnes aujourd'hui.

La Société affichait en 2025 un chiffre d'affaires avoisinant les 12 millions d'euros. Après le départ d'un client majeur, son propriétaire a fait le choix de cesser l'activité de l'entreprise, ce qui a entraîné la fin des commandes de la part de plusieurs autres clients.

Vu l'audience du Tribunal de Commerce du 30 mars 2026 ;

Vu le projet de reprise de l'entreprise ABEIL par le Groupe J.B., domicilié dans les Hauts-de-France au Quesnoy-sur-Deule ;

Vu l'acquisition de l'ensemble immobilier à usage industriel du site ABEIL et de ses dépendances situés à Aurillac, 1 rue Monge, cadastrés section CM numéro 303, faite par la Communauté d'Agglomération le 5 décembre 2008 ;

Vu la signature le même jour d'un crédit-bail immobilier au bénéfice de la SAS ABEIL ;

Vu l'acte daté des 10 décembre 2012 et 2 janvier 2013 (avenant n° 1) par lequel le contrat de crédit-bail immobilier a été transféré à la Société EUROCOMFORT Holding Gmbh, repreneur de la SAS ABEIL ;

Vu l'acte daté des 22 et 23 décembre 2016 (avenant n° 2) comprenant la mise en œuvre de travaux de construction d'une extension au bâtiment industriel et l'intégration du montant des travaux à réaliser au capital restant dû par la Société au titre du crédit-bail immobilier ;

Vu l'acte daté du 22 décembre 2022 (avenant n° 3) intégrant le coût réel des travaux d'extension réalisés et donc la prorogation de la durée du crédit-bail jusqu'en 2034 et le nouvel échéancier ;

Vu le jugement du Tribunal de Commerce d'Aurillac en date du 6 février 2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire de la SAS ABEIL ;

Considérant qu'à cette audience, un repreneur a présenté une offre de reprise qui demande à être finalisée et qui représente à ce jour la seule opportunité de préserver les emplois et le savoir-faire de la Société ABEIL sur le bassin aurillacois ;

Considérant que le Groupe J.B. s'est rapproché d'Aurillac Agglomération, convoquée dans la procédure judiciaire, en formulant plusieurs demandes :

- report des loyers des trois premières années d'exercice à compter du 6 février 2026 et prolongation en conséquence de 3 années de la durée du crédit-bail ;
- contribution d'Aurillac Agglomération aux réparations de toiture du bâtiment à concurrence de 100 000 € qui seront déduits du capital restant dû, travaux qui auraient normalement dû être réalisés par l'entreprise SAS ABEIL faisant l'objet de la procédure de redressement (les travaux prévus dans l'article 606 du Code Civil étant à la charge du preneur à bail) et qui seront réalisés par l'entreprise reprenneuse de l'activité et du bâtiment ;

Considérant que le crédit-preneur ne peut pas changer la destination exclusive du bien, c'est-à-dire utiliser le bien pour un usage autre que celui initialement prévu ; que le crédit-preneur utilisera l'ensemble immobilier conformément à sa destination actuelle d'« activité industrielle de fabrication de couvre-pieds, édredons et tous articles nécessaires à la literie (...) » ;

Considérant qu'Aurillac Agglomération, soucieuse de conforter les potentiels et l'attractivité économiques du territoire, souhaite sur ce dossier sécuriser l'activité et l'emploi local de cette société ;

Considérant la nécessité de l'entreprise repreneuse de rendre le projet viable en cherchant un équilibre financier sur les premiers exercices ;

Considérant qu'une adaptation temporaire du loyer est justifiée par l'intérêt public économique local et le maintien de l'activité avec la reprise de 37 salariés détenteurs du savoir-faire productif ;

Considérant l'engagement du Groupe J.B. de solliciter l'ensemble des financeurs, notamment le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, susceptible d'accompagner son projet de reprise, à la fois pour le financement des investissements nécessaires et pour le reclassement et la formation de salariés non-inclus dans le projet de reprise ;

Considérant la volonté d'Aurillac Agglomération de contribuer, par la modification des conditions du crédit-bail immobilier, à la réussite du projet de reprise ;

Considérant la nécessité d'une validation officielle du plan de redressement par l'administrateur judiciaire et le Tribunal de Commerce ;

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le principe d'un avenant n°4 au crédit-bail existant avec la société reprenant l'activité du site ABEIL ou toute autre future société assurant la production en ce qu'il apporte les modifications suivantes :

- report de paiement des trois premières années de loyers avec prolongation du crédit-bail pour la même durée ;

- déduction sur le capital restant dû à titre de contribution d'Aurillac Agglomération aux réparations de toiture du bâtiment sur facture et à concurrence de 100 000 € ;

- la levée de l'option d'achat ne pourra intervenir qu'à l'issue des trois années de suspension de loyers dans les conditions prévues au contrat ;

- de préciser que le nouvel échéancier fera l'objet d'une validation à un prochain Conseil Communautaire, d'autres éléments de l'avenant n°4 pouvant également faire l'objet de précisions ;

- de préciser que les autres dispositions du crédit-bail demeurent inchangées ;

- de préciser que l'ensemble des frais de rédaction et d'enregistrement sont à la charge exclusive du repreneur ;

- de missionner l'étude B&B notaires, sise 33 avenue des Volontaires 15000 AURILLAC, aux fins de rédaction de l'acte authentique correspondant à l'avenant n° 4 du contrat de crédit-bail ;

- de donner mandat à Monsieur le Président pour poursuivre, au nom d'Aurillac Agglomération, les échanges avec le repreneur et les partenaires du projet pour fixer les conditions définitives de la reprise.

Avant de vous passer la parole, si vous le souhaitez, et de procéder au vote, je vous précise quelques informations : ce projet de reprise, il est le fruit d'un travail, j'utilise le terme, acharné, depuis le mois de janvier, avec la direction de l'entreprise, avec les représentants du personnel dont je veux souligner l'excellent état d'esprit et leur accueil toujours positif à notre égard. Ils ont témoigné d'un optimisme fort et d'un attachement réel à leurs outils de travail et aux produits qu'ils confectionnent à Aurillac. Ils nous ont aussi, je dois le dire, donné de l'énergie et beaucoup d'envie de se battre pour eux. Il y a eu aussi un travail avec les partenaires institutionnels que sont le Département et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises et la CCI, puis la Banque des Territoires et l'État. Tous ont joué le jeu aux côtés d'ABEIL et fait la démonstration que seul on va plus vite, mais qu'ensemble on est plus fort et surtout plus audible. Il y a quelques heures à peine, grâce à l'intervention combinée de tous les acteurs cités, le Cabinet du Ministre du Travail a accordé à ABEIL, à titre exceptionnel et dérogatoire, de bénéficier du dispositif d'activité partielle pour une période de 3 mois renouvelable, de 3 à 6 mois donc, en cas d'acceptation du projet de reprise du Groupe J.B., afin de sécuriser les premiers mois d'activité.

Sur cette délibération, j'attends et j'espère l'unanimité du Conseil Communautaire pour témoigner notre soutien à cette démarche, notre soutien aux courageux ouvriers d'ABEIL, qui nous regardent ou qui nous écoutent probablement, et notre volonté d'accueillir le Groupe J.B. sur le territoire communautaire.

Y a-t-il des prises de parole ? Oui, Monsieur PRAT.

S. PRAT - Merci Monsieur le Président. Je me permets de prendre la parole, non pas que je sois galvanisé par le vote de tout à l'heure, mais parce que c'est extrêmement important pour le territoire, et aussi pour Aurillac. L'occasion aussi d'adresser notre solidarité aux salariés d'ABEIL mais aussi à toutes celles et ceux qui sur notre territoire, et je pense à COMBELLE, à MARMANHAC, mais aussi aux entreprises de la Région et de France qui vont subir le déménagement industriel de notre pays et vous y avez fait référence mais j'ai pu aussi, avec mes camarades communistes, rencontrer les salariés d'ABEIL et effectivement, ils nous ont dit une seule chose, c'est de pousser tous dans le même sens et donc nous avons demandé à l'époque la révision de ce crédit-bail et c'est une bonne chose que ce soit fait et que la reprise soit faite bien qu'on puisse se dire que la reprise de 37 salariés soit trop faible mais c'est ainsi et visiblement, il n'y a pas d'autre solution. Alors, le communiste que je suis n'est pas contre aider publiquement les entreprises, mais peut-être à certaines conditions. J'aurais juste une question. Évidemment que je vais voter cette délibération, ça ne fait pas l'ombre d'un doute, mais est-ce que la Collectivité va mettre en place quelque chose pour suivre l'utilisation adéquate de l'argent public, suite à ce crédit-bail que nous reportons ?

M. LE PRÉSIDENT - Merci beaucoup. Merci de faire la démonstration de l'unité, qu'on espère voir souvent dans cet hémicycle et plus largement à l'Agglomération. Vous avez parlé effectivement de 37 salariés qui sont maintenus dans l'entreprise dans le cadre de cette reprise. Il y a des situations qui ne sont pas tout à fait définies donc le CSE m'a recommandé de ne pas donner de chiffres. Néanmoins, certains départs en retraite sont imminents, plusieurs personnes ont trouvé autre chose d'ores et déjà et les personnes qui restent et elles sont finalement relativement peu nombreuses, feront l'objet d'un accompagnement par l'activité partielle dans l'immédiat mais aussi de l'accompagnement sur la formation, avec le paiement partiel des salaires et la prise en charge des formations de reclassement par la Région. Donc, c'est quelque chose qui interviendra de facto après la reprise, mais sur lequel on sera particulièrement attentif évidemment.

Sur l'argent public, vous faites bien de le mentionner, il s'agit d'un report sur les trois années de loyer. Donc en fait, le crédit-bail, il est reporté. La fin du crédit-bail est reportée d'autant. Les loyers qui ne seront pas perçus pendant ces trois années, à compter de février 2026 d'ailleurs, seront payés en fin de crédit-bail.

Sur la toiture, ce sont des travaux qui auraient dû être pris en charge par ABEIL Eurocomfort et qui ne seront pas faits, bien évidemment. Et dans le cadre de la reprise, comme il pleut dans le bâtiment, il est urgent de faire des travaux en toiture, sur lesquels, là par contre, la Collectivité intervient à concurrence de 100 000 euros, même si ce sera sur facture jusqu'à 100 000 euros, pour sécuriser, là aussi le projet de reprise. Là, par contre, c'est la contribution de l'argent public à la reprise et à la sauvegarde des 37 emplois.

Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Oui, Isabelle.

I. LANTUEJOUL- Oui, je vais peut-être dire un mot effectivement puisque j'ai pris ce dossier à bras-le-corps et nous avons, j'ai envie de dire, la chance qu'il y ait un repreneur qui se soit positionné parce que ce n'était pas gagné à l'origine. Aujourd'hui, on peut regretter effectivement que la totalité des salariés ne soit pas reprise mais vu la conjoncture industrielle actuelle et notamment dans le secteur textile, je crois qu'il est raisonnable de se dire que malgré tout, c'est un bon candidat et que malgré tout, nous arriverons à sauver ABEIL et c'est ça l'essentiel et ils prévoient dans leur budget prévisionnel aujourd'hui une baisse importante du chiffre d'affaires et donc je pense qu'il est important de sécuriser effectivement l'avenir et la pérennité de l'entreprise.

M. LE PRESIDENT- Merci Isabelle, ça vient en résonance avec ce que disait Monsieur Prat sur la conjoncture, et notamment sur la confection textile, où, faute de barrière douanière européenne, la concurrence asiatique est particulièrement agressive.

Si vous êtes d'accord, je vais mettre aux voix cette délibération.

J'ouvre le scrutin.

(Les conseillères et conseillers communautaires appuient sur une touche de leur boîtier électronique pour voter)

Le scrutin est clos.

Résultat du vote : 68 votants, 68 exprimés.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie pour le territoire et je vous remercie pour les salariés d'ABEIL, bravo.

(Applaudissements des conseillères et conseillers communautaires)

Je vais lever la séance, je vous rappelle que l'on fait une petite photo maintenant et je vous invite à un pot qui se passera à l'Espace des Carmes, au rez-de-chaussée.

Merci beaucoup, la séance est levée.

La séance est levée à 22 h 15.

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Patrick CASAGRANDE

Nicolas BONNET